

Politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires



Conformément aux dispositions du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, OTEA Capital a établi une politique de sélection et d'évaluation des entités qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Cahier des charges – Entrée en relation

Avant de contacter un prestataire, la société OTEA Capital définit le cahier des charges de la prestation qu'elle souhaite externaliser. Ce cahier des charges décrit les services que la société entend voir effectuer et détaille les tâches qu'elle désire voir réaliser. Avant l'entrée en relation, la société de gestion vérifie que les prestataires disposent de l'autorisation et de la capacité pour exercer les prestations pour lesquelles ils sont approchés.

Sélection des Prestataires

La présélection est majoritairement faite par les Dirigeants qui se renseignent au sein de leur réseau et de la communauté financière. Les prestataires sont ensuite sélectionnés, après rendez-vous, suivant leur capacité à remplir le cahier des charges qui leur a été fourni.

Critères d'évaluation

L'évaluation des prestataires est effectuée tous les ans. Les principaux critères retenus pour la sélection puis ensuite l'évaluation des prestataires sont :

- Qualité de la prestation
- Disponibilité
- Réactivité
- Coût de la prestation
- Solidité financière et
- Réputation.

Pour chacun de ces critères une note de 1 à 5 a été attribuée et suivant l'importance du critère, aux yeux d'OTEA Capital, un coefficient vient pondérer cette note et ainsi établir une note qui est établie sur 100. Les fiches d'évaluation comptent également une partie synthèse dans laquelle les spécificités de la prestation ou les remarques sur le prestataire peuvent être notifiées. D'autres critères, plus spécifiques à la prestation, pourront être rajoutés par la suite s'ils sont jugés opportuns par les commanditaires du service afin améliorer l'évaluation.

Contrôle

Le contrôle du suivi des prestataires et de leur évaluation est intégré au programme annuel de contrôle du RCCI.